

TAXIDERMIE

Janin Audas

Ci-dessous, une pensée qui m'est venue en écoutant les actualités de ce matin à propos des nouveaux impôts et taxes.

Sais-tu ce qu'est un « **taxidermiste** » ?

Depuis 100 ans, les hommes politiques ne cessent de créer de nouvelles taxes, mais tous ne sont pas des « taxidermistes ». Certains furent très habiles en cette matière, alors qu'avec le Président actuel et son Gouvernement, « l'oie crie », même avant d'être effectivement plumée (voir ci-après la citation de Colbert).

Etymologie de taxidermie :

Taxi (du grec *taxis*) : fixation d'une imposition, d'une taxe.

Dermie (du grec *derma*) : peau.

Nouvelles définitions :

- Taxidermie : « **art de taxer sans avoir la peau du contribuable, écrasé sous le poids des impôts** ».
- Taxidermiste : 1) spécialiste dans l'art de créer de nouvelles taxes (généralement, un fonctionnaire de la Direction générale des impôts de Bercy).
2) homme politique qui met en œuvre les nouvelles taxes (proposées par les premiers) sans faire crier l'oie (le contribuable).

Taxidermistes célèbres :

- Colbert fut certainement le premier « taxidermiste » lorsqu'il déclara que « l'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus de plumes possible avec le moins de cris possible ».
- Joseph Caillaux, Ministre des finances, le créateur de l'impôt sur le revenu en 1914 (au début de la guerre).
- Maurice Lauré, haut fonctionnaire de la Direction générale des impôts, inventeur, en 1954, de la TVA. Si efficace, la TVA s'est propagée dans le monde entier.
- Michel Rocard, créateur de la CSG (contribution sociale généralisée) en 1990 au taux de 1,1%, puis Edouard Balladur qui porta le taux de la CSG à 2,4% en 1993, puis Alain Juppé (3,4% en 1996) et enfin Lionel Jospin (7,5% en 1998).
- Alain Juppé qui institua à titre temporaire (jusqu'à l'extinction de la dette sociale de la CADES !) la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).
- Nicolas Sarkozy et François Fillon qui ont créé de nombreuses taxes au cours du dernier quinquennat et augmenté de façon significative les impôts, juste avant l'élection présidentielle de 2012.
- Et enfin, une mention spéciale pour les élus des collectivités locales (communes, départements et régions) qui ont augmenté de façon exagérée les impôts locaux (taxes foncières et taxes d'habitation).

Le 22 octobre 2013

Janin AUDAS

janin.audas@cqfd-audit.fr